

## BÉNÉFICIAIRES DU CAPITAL DÉCÈS

**Bénéficiaires de premier rang** : pour la partie du capital strictement égale au coût des prestations funéraires réalisées à la suite du décès de l'assuré, coût justifié par la production de factures mentionnant l'identité de l'assuré décédé, ou pour la totalité du capital si le coût des prestations funéraires est supérieur au montant de ce capital, le ou les prestataires funéraires qui auront effectivement réalisé ces prestations (ou les personnes qui justifieront avoir pris en charge le coût des prestations si celui-ci a déjà été acquitté),

**Bénéficiaires de second rang** : pour le solde éventuel du capital, le ou les bénéficiaires suivants :

- en ce qui concerne les adhésions individuelles d'une part et le second décès dans les adhésions conjointes d'autre part : le conjoint de l'assuré au jour du décès non séparé de corps par jugement définitif, à défaut le partenaire de PACS de l'assuré au jour du décès, à défaut le concubin de l'assuré au jour du décès, à défaut les enfants de l'assuré vivants ou représentés au jour du décès à égalité, à défaut les héritiers de l'assuré décédé,
- en ce qui concerne le premier décès dans les adhésions conjointes : l'adhérent survivant, à défaut les enfants de l'assuré décédé vivants ou représentés au jour du décès à égalité, à défaut les héritiers de l'assuré décédé.

## VALEURS MINIMALES DE RACHAT DE LA GARANTIE DÉCÈS AU TERME DE CHACUNE DES HUIT PREMIÈRES ANNÉES DE L'ADHÉSION

1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année
27,00 €	427,00 €	830,00 €	1 237,00 €
5 <sup>ème</sup> année	6 <sup>ème</sup> année	7 <sup>ème</sup> année	8 <sup>ème</sup> année
1 652,00 €	2 075,00 €	2 510,00 €	2 959,00 €

## CUMUL DES COTISATIONS DE LA GARANTIE DÉCÈS VERSÉES AU TERME DE CHACUNE DES HUIT PREMIÈRES ANNÉES DE L'ADHÉSION

1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année
135,00 €	675,00 €	1 215,00 €	1 755,00 €
5 <sup>ème</sup> année	6 <sup>ème</sup> année	7 <sup>ème</sup> année	8 <sup>ème</sup> année
2 295,00 €	2 835,00 €	3 375,00 €	3 915,00 €

À Niort, le 30/09/2020

Pour MAIF VIE  
agissant pour le compte des deux assureurs  
La Directrice Générale

